

- l'association Rebonds pour le projet d'insertion par le rugby
- épicerie sociale et solidaire la Casa
- Femmes de Papier
- Chapelle Saint-Jacques : projet 2022 autour d'Emmanuel Aragon
- Saint-Gaudens commerces plus

Il est donc proposé, après avis de la commission des finances, d'autoriser le versement des subventions suivantes :

- une subvention de 500€ à l'association Rebonds
- une subvention de 1 500€ à l'association la Casa
- une subvention de 500€ à l'association Femmes de papier
- une subvention de 1000€ à l'association Chapelle Saint-Jacques
- une subvention de 5000€ à l'association Saint-Gaudens commerces plus

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget principal de la Commune,

VU le compte-rendu du comité de pilotage Politique de la Ville du 10 juin 2022,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 18 juillet 2022,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-François AGNES, Adjoint au Maire délégué à l'économie, au tourisme et à la vie du centre-ville,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE d'allouer en 2022, les subventions ci-après dans le cadre du dispositif politique de la ville

- Association Rebonds	500€
- Epicerie sociale et solidaire La Casa	1 500€
- Association Femmes de papier	500€
- Association Chapelle Saint-Jacques	1 000€
- Association Saint-Gaudens commerces Plus	5 000€

DIT que la dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Yves DUCLOS